

Le 08/06/2026 - Communiqué mail - Auteur : Ville de Saint-Nazaire | Temps de lecture : +/- 2 minutes et 30 secondes



Protection de l'enfance : un engagement collectif pour que chaque enfant soit entendu, protégé et accompagné

Mort de Lyhanna : un rassemblement est organisé le lundi 8 juin à 19h par l'association Victimes mais pas Démunies devant le tribunal. David Samzun s'exprime :

« Ce soir, je serai présent devant le tribunal de Saint-Nazaire aux côtés des citoyen-nes, des familles, des associations et de toutes celles et ceux qui se mobilisent à la suite de l'affaire Lyhanna. J'ai d'ailleurs appelé l'ensemble de mes collègues élu-es de la majorité à se joindre à moi ainsi que les maires de Saint-Nazaire Agglomération.

Ma présence ne constitue ni une contestation de la justice de notre République ni une remise en cause de l'indépendance de l'autorité judiciaire, principe fondamental de notre Etat de droit. Elle

traduit une conviction profonde : face aux violences faites aux enfants, et en particulier aux violences sexuelles, notre société tout entière doit se mobiliser et renforcer ses moyens d'action.

L'émotion suscitée par cette affaire est légitime, tant la disparition d'un enfant dans ces conditions est effroyable. Pour autant, en matière de Justice, l'émotion est mauvaise conseillère. Elle nous rappelle également, collectivement, à notre responsabilité d'adultes : celle d'être attentifs aux signaux de détresse, d'écouter la parole des enfants, de repérer les situations de danger et d'agir sans délai lorsque leur intégrité physique ou psychologique est menacée.

Cette responsabilité concerne chacun d'entre nous, mais elle est encore plus forte pour les professionnel·les qui accompagnent les enfants au quotidien. **C'est pourquoi j'ai décidé de mettre à l'ordre du jour du prochain CLSPD, que je présiderai, les violences sexuelles sur mineur·es, et singulièrement, celles liées à l'exploitation sexuelle. Avant de former les agents publics en contact direct avec les enfants, il est fondamental que les institutions aient le courage d'échanger entre elles, partagent, en transparence, la situation qu'elles observent chacune dans leurs compétences. Puis, sur le fondement d'un état des lieux structuré, qu'elles déploient en transversalité, des solutions au plus près des enfants.**

Au-delà, les collectivités comme les institutions républicaines, ont un rôle essentiel à jouer. Elles doivent soutenir les initiatives qui favorisent la prévention, la formation, le partage d'outils et la coopération entre tous les intervenants agissant dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

La protection de l'enfance repose sur des institutions fortes. La justice, la police et la gendarmerie doivent disposer des moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour mener leurs missions avec efficacité, entendre les victimes dans les meilleures conditions possibles, conduire les enquêtes dans des délais adaptés et garantir que les auteurs de violences soient poursuivis et sanctionnés conformément à la loi.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, reconnaît que chaque enfant est, par nature, un être vulnérable. Cette vulnérabilité impose à la République un devoir particulier de protection. Cela suppose des politiques publiques ambitieuses en matière de prévention, d'éducation, d'accompagnement à la parentalité et de sécurisation de tous les espaces fréquentés par les enfants et les adolescents.

Nous devons également poursuivre le combat contre toutes les formes de silence, de déni ou d'omerta qui ont trop longtemps empêché certaines victimes d'être entendues. La parole des enfants doit être accueillie avec sérieux, discernement et humanité. Les victimes doivent pouvoir trouver écoute, protection et accompagnement.

Le rassemblement de ce soir est avant tout un appel à la vigilance collective, à la responsabilité et à l'action. Il exprime une exigence simple : que chaque enfant puisse grandir en sécurité, que chaque victime soit entendue et accompagnée, et que notre société se donne les moyens de prévenir, détecter et combattre toutes les formes de violences sexuelles faites aux mineurs.

Parce que les enfants ne sont pas des objets, mais qu'ils sont des sujets de droit, **leur protection relève du devoir républicain et de la conviction humaniste.** »

David Samzun, maire de Saint-Nazaire

VOS CONTACTS

Ville de Saint-Nazaire

Service presse

presse@saintnazaire.fr